

tenir compte d'une foule d'éléments connexes. Cependant, comme le Canada ne participait pas directement, lui-même, aux négociations, la nécessité de tenir le public au courant des développements l'emportait, d'après moi, sur la nécessité du secret. Si l'on vous confie quelque chose sous le sceau du secret, vous n'allez pas le crier sur les toits le lendemain. Mais, dans la mesure où il s'agissait en l'occurrence des réactions canadiennes, je décidai qu'à l'occasion de chaque élément nouveau de la situation le public canadien allait être informé de ce qui se passait et des prochaines décisions que le Gouvernement avait l'intention de prendre. J'ai même tenté, mais là je n'ai remporté qu'un succès partiel, je dois le reconnaître, d'éclairer les partis de l'Opposition en leur offrant l'occasion de voir de leurs propres yeux ce qui se passait en Indochine. Naturellement, il m'a fait plaisir de constater que la ligne que nous suivions recueillait l'assentiment général et ce fait me fut d'un grand secours lorsque vint le temps de prendre les décisions qui s'imposaient. Si nous n'avions pas confié nos intentions au public, nous n'aurions pas su comment il y réagissait.

Au sujet de l'application de l'entente proposée, nous apprenions que la Commission envisagée allait prendre ses décisions à l'unanimité. A ce sujet, le Premier Ministre l'avait déjà dit: nous n'entendions pas nous laisser baillonner par une telle règle. Il devint immédiatement manifeste qu'il nous faudrait trouver le moyen de renseigner le public sur le fonctionnement de la nouvelle Commission dès que celle-ci serait créée. C'est ainsi que, pour essayer de compenser les pires aspects de la règle de l'unanimité, nous avons d'abord voulu faire jouer à la Commission internationale de contrôle et de surveillance au Viet-Nam le rôle non d'un corps de négociateurs où la règle du secret serait essentielle mais celui d'une tribune internationale où tous les faits et tous les points de vue des parties concernées seraient exposés à la vue du grand public. Nous n'avons pas réussi à faire partager ce point de vue à nos collègues de la CICS et nous avons donc décidé que la position du Canada, du moins, serait publique. J'ai donc donné des instructions au chef de notre délégation pour qu'il fasse de son mieux en vue d'assurer une grande publicité aux positions prises par le Canada à la Commission. C'est ce qu'on a appelé la "politique de la bouche ouverte", dont j'ai parlé plus tôt.

Il s'agit là, je crois, d'une façon relativement nouvelle de faire les choses. Il faudra compter, évidemment, avec la loi des rendements non proportionnels et prévoir la possibilité qu'une contrainte s'exerce sur nos relations bilatérales avec d'autres pays intéressés qui pourraient fort bien ne pas partager notre point de vue sur ce qui peut légitimement ressortir du domaine public. Néanmoins, cette attitude s'est révélée utile au cours de la période préalable à la constitution de la Commission et elle continuera sans doute de l'être dans l'avenir immédiat. On ne saurait, cependant, faire flèche de tout bois pour autant.

La tentation m'a quelquefois effleuré l'esprit, je le confesse, d'envier mes collègues d'autres pays qui peuvent contrôler la presse et faire en sorte que seules les actualités qu'ils jugent dignes de paraître soient en fait diffusées. J'ai aussi parfois été saisi d'admiration à l'égard des ministres des Affaires étrangères qui semblent pouvoir diriger l'actualité grâce à des fuites calculées ou en favorisant les journalistes disposés à publier des articles sympathiques sur l'activité de leur ministère.